



FIRST INTERNATIONAL CONFERENCE
Innovations and Challenges for the Democratization
of Water and Sanitation Services

The History of Paris' Water

(in French)

Anne Le Strat

Deputy Mayor of Paris in charge of water, sanitation and canal management. President of Eau de Paris (EDP) and President of European Association for Public Water Management Aqua Publica Europa



Plan de l'exposé

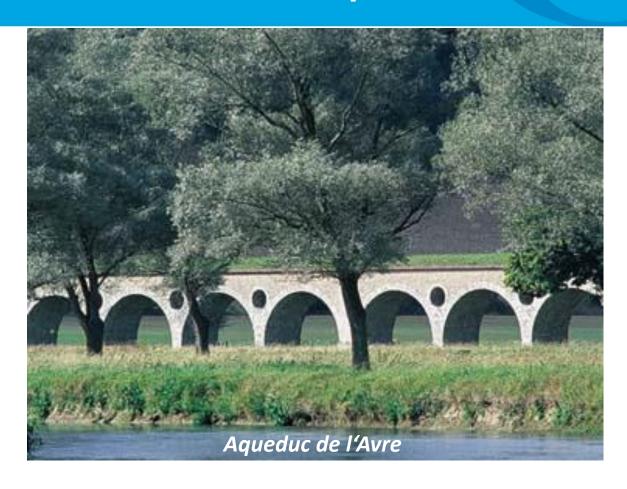
1. La gestion de l'eau en France

2. Le retour en régie

3. Les bénéfices de la réforme



Première partie



LA GESTION DE L'EAU EN FRANCE

La gestion de l'eau en France

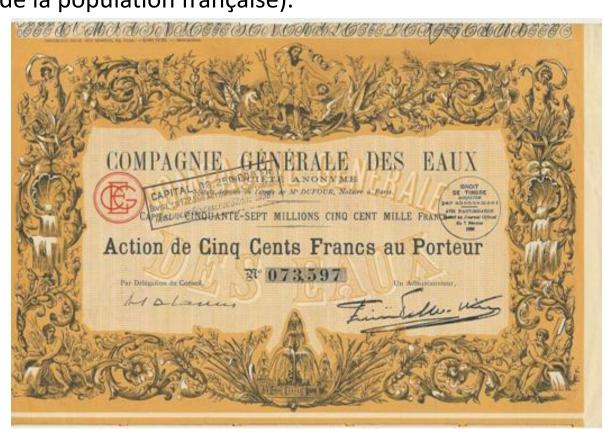
- Responsabilité communale depuis le 19è siècle
- Possibilité de regroupements de communes et de syndicats mixtes
- Environ **35 000 services d'eau et d'assainissement collectif**, dont plus 14 000 services d'eau potable
- Nombre sans équivalent en Europe :
 - 22 services en Angleterre et au Pays de Galles
 - 40 aux Pays Bas
 - 600 au Portugal.



La gestion de l'eau en France

Le modèle français de l'eau : service public et gestion privée

- Poids historique des entreprises privées qui remonte au 19è siècle, avec la création de la Compagnie générale des eaux en 1853 (aujourd'hui Veolia) puis de la Lyonnaise des eaux en 1880 (aujourd'hui groupe Suez), impulsée à l'époque par les pouvoirs publics.
 - → Délégation de service public (DSP) : un tiers des services d'eau sont gérés par les entreprises privées (75% de la population française).
 - → Secteur dominé par trois entreprises (chiffres 2010) :
 - Veolia (34,5%)
 - Suez (19,5%)
 - Saur (10,08%).
- A l'échelle internationale, il s'agit d'une exception puisque seuls 7% des services dans le monde sont exploités par des entreprises privées.



La gestion de l'eau en France

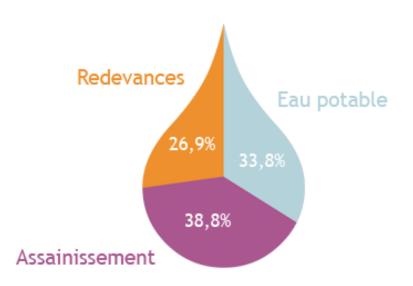
- L'eau paye l'eau : le service se finance sur ses seules recettes, qui correspondent aux factures acquittées par les usagers
- Baisse continue des consommations : -28% ces 20 dernières années
- Le prix d'un mètre cube d'eau, facturé au consommateur, est divisé en trois parts :

Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Préservation des ressources en eau
- Lutte contre la pollution
- Modernisation des réseaux de collecte

Voies Navigables de France :

Prélèvement et rejet dans les cours d'eau



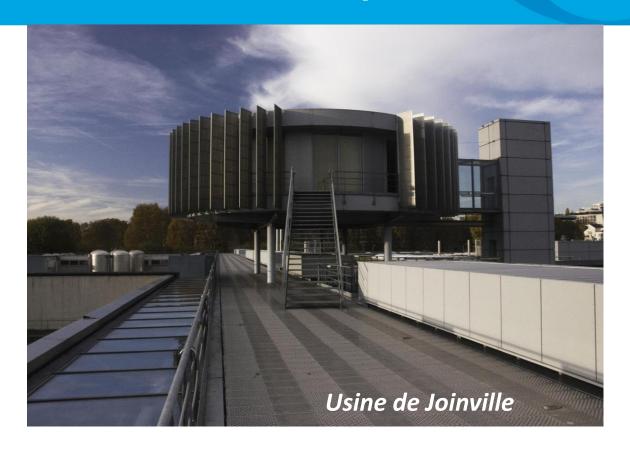
Section de l'Assainissement de Paris :

Collecte des eaux usées

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne :

Transport et traitement des eaux usées

Deuxième partie



LE RETOUR EN RÉGIE



Quelques chiffres parisiens

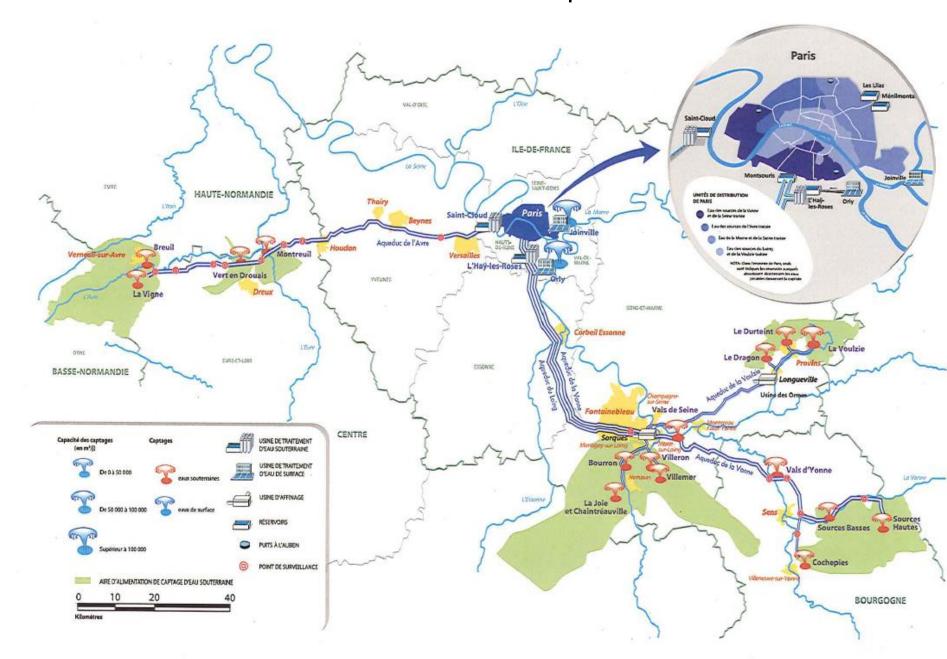
- 2,2 millions d'habitants
- 3 millions de consommateurs quotidiens
- 93 500 abonnés
- Consommation quotidienne : 490 000 m³
- Réseau : 1 800 km
- Aqueducs: 470 km
- Capacité de stockage : 1.1 Mm³
- Rendement : 91,7%
- 50 000 analyses par an



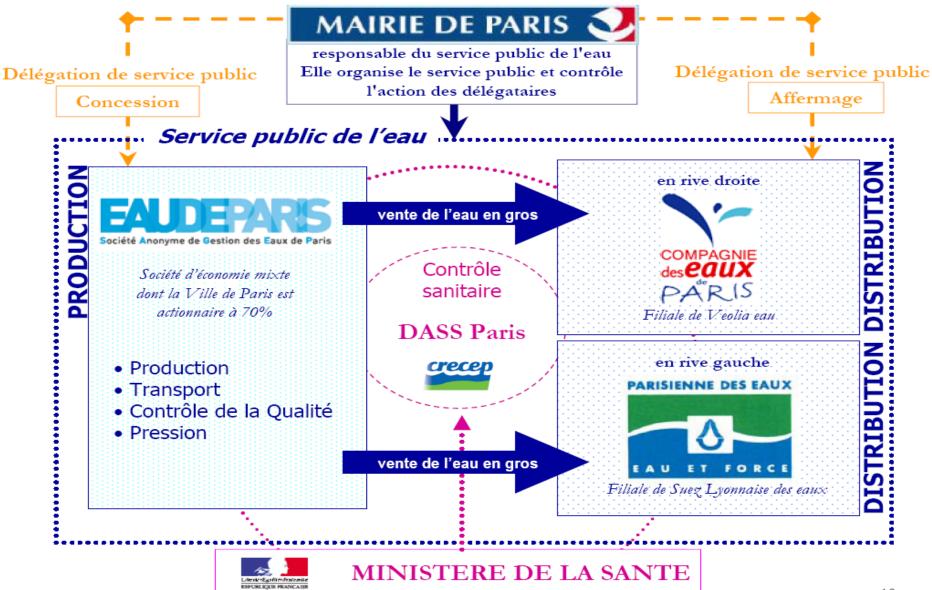
Siphon de Chierry



Schéma d'alimentation en eau potable de Paris



L'organisation du service avant la réforme



Une organisation critiquable et critiquée

- Trois contrats de délégation passés :
 - pour une durée très longue (25 ans) sans mise en concurrence
 - sans objectifs précis ni contraignants
- Des dérives dénoncées par nombre de rapports publics :
 - dépossession de la maîtrise technique de la collectivité
 - opacité dans la gestion des distributeurs et constitution de rentes de situation très confortables
 - déficit de contrôle de la part de la collectivité : absence d'objectifs techniques et d'instance de contrôle au sein des services municipaux
 - la SAGEP est chargée du contrôle des distributeurs, qui figurent parmi ses actionnaires

Une volonté de réforme affirmée dès 2001

- 2001 : alternance politique avec l'élection de Bertrand Delanoë
- 2002 : reprise en mains du contrôle des distributeurs par la création d'un pôle de compétence au sein des services municipaux
- 2003 : négociation par la ville de Paris d'avenants aux trois contrats de délégation pour pallier les principales insuffisances constatées :
 - mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement et élaboration d'objectifs chiffrés, notamment pour améliorer le rendement du réseau (153 ME)
 - sortie des distributeurs du capital d'Eau de Paris, remplacés par la Caisse des dépôts et des consignations

La réforme : une ambition politique

- 2006 : lancement d'études et création d'un comité de pilotage politique pour proposer des réformes
- 2007 : création d'un opérateur public unique de l'eau figure parmi les engagements de la campagne de réélection de Bertrand Delanoë
- Mars 2008 : la majorité municipale de gauche plurielle est reconduite, Delanoë est réélu



Les étapes de la réforme

- Avril 2008 : début du travail juridique et administratif pour la mise en œuvre de la réforme afin de terminer la phase de transition à la fin des contrats des distributeurs (31 décembre 2009)
- Novembre 2008 : débat et vote du Conseil de Paris pour la création de la régie publique Eau de Paris
 - ➤ Une décision politique :
 - Idéologique: l'eau, bien commun, doit relever d'une gestion publique, sous maîtrise de la collectivité
 - de bonne gestion : simplification et optimisation de l'organisation du service
 - 1er mai 2009 : dissolution de la SAGEP et transfert des activités de production vers la régie Eau de Paris

Les étapes de la réforme

- En 2009, négociations avec :
 - les syndicats pour engager un processus d'harmonisation sociale pour l'ensemble du personnel des trois entités
 - les distributeurs pour le rachat des biens d'équipements de la distribution et le transfert du personnel
- 31 décembre 2009 : transfert des activités de distribution à Eau de Paris
- 18 janvier 2010 : reprise de la facturation par Eau de Paris

Janvier 2010 : Eau de Paris est opérationnelle sur la totalité du cycle de l'eau, de la production à la facturation, en passant par la distribution

EAU DE PARIS

Un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial pour garantir une maîtrise publique et une souplesse de gestion

- Budget et gestion autonomes
- Conseil d'administration composé de :
 - 13 Conseillers de Paris, 2 représentants du personnel, 3 représentants du monde associatif, avec voix délibérative
 - 2 personnes qualifiées, avec voix consultative
- Personnel en contrat de travail de droit privé (fonctionnaires et contractuels)

L'eau. Un service public

Organisation du service après la réforme



responsable du service public de l'eau Elle organise et contrôle le service public

Service public de l'eau

Sequide Paris service public de l'eau. Contrôle sanitaire ARS

- Production
- Transport
- Contrôle de la Qualité
- Distribution
- Pression
- Investissements
- Entretiens
- Travaux
- Relations avec les usagers

Literië Egyfii e Fratemise REPURI IQUE PRANCAUE

MINISTERE DE LA SANTE

Troisième partie



LES BÉNÉFICES DE LA RÉFORME

Un réel contrôle du service

 par l'Autorité organisatrice : à travers la présence majoritaire des élus au Conseil d'administration et le suivi d'un contrat d'objectifs passé entre la collectivité et sa régie

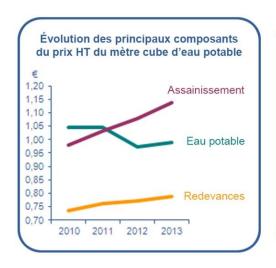
par les citoyens : à travers leur représentation avec voix délibérative au Conseil d'administration de la régie (3 sièges pour les représentants de la société civile : UFC, FNE, Observatoire de l'eau) et une consultation systématique de l'Observatoire parisien de l'eau sur les grands enjeux du service (Prix, contrat d'objectifs, règlement du service, etc.)

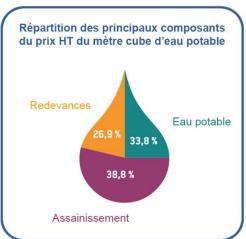


- Des gains économiques qui sont réinvestis dans les activités de la régie et qui permettent :
 - Pour tous les usagers : la stabilisation (dès 2010) puis la baisse (en 2011) du prix de l'eau
 - Pour les plus fragiles : un droit à l'eau garanti et des actions sociales nouvelles
 - Pour les salariés : une garantie d'emploi (après transfert automatique de tous les volontaires au sein de la régie) et une harmonisation sociale « par le haut » (prime exceptionnelle, 13ème mois pour tous, congés supplémentaires, nouvelle mutuelle très favorable pour tous...)

- Gains estimés à 35 millions d'euros par an, conséquence directe du retour en régie : pas de rétribution des actionnaires, exploitation du service optimisée, fiscalité plus avantageuse.
- Baisse de 8% du prix de l'eau potable (1^{er} juillet 2011)
 - à l'opposé de l'augmentation de 1985 à 2008 (260% d'augmentation)
 - 76 millions d'euros restitués aux usagers sur la période 2011-2015

Au 1^{er} janvier 2013, le prix de l'eau potable à Paris est de 1,0042 €/m³ HT (part communale comprise) : l'un des plus bas de France.







Qualité du service améliorée

- très haut niveau d'investissements (70M€/an)
- politique de préservation de la ressource en eau
- **NOVEO** : une nouvelle gamme de services gratuits accessible à tous : suivi en temps réel des consommations d'eau, alertes fuite et alertes surconsommations.
- Centre multi-contacts : réponse à l'ensemble des usagers et des abonnés.

Des efforts récompensés :

- 2012 : Renouvellement et extension de la triple certification QES sur tout le périmètre (activités de distribution et de relation aux usagers et abonnés), gage d'excellence
- 2012 : Renouvellement du label diversité pour la régie sur l'ensemble de son périmètre d'activité
- 2013 : Un an seulement après l'internalisation de son service aux usagers, Eau de Paris a été élue service client de l'année 2013 dans la catégorie « distribution d'eau ».





Conclusion

Des engagements envers les usagers...

- Offrir la meilleure eau au meilleur coût
- Garantir un accès de tous à l'eau, quelles que soient leurs ressources
- Placer l'usager au cœur du service : offrir des services répondant au mieux à ses attentes et l'inscrire au centre de la gouvernance de l'eau

... sans oublier les objectifs

- environnemental : gérer de façon responsable et solidaire une ressource vitale et menacée
- démocratique : gérer de façon transparente le service de l'eau
- économique : contrôler la totalité du service